

Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical

Formation initiale
Ministère de la Santé
SCIENCES

Formation en 3 ans pour exercer le métier de Technicien de Laboratoire Médical, véritable professionnel de santé apportant toute son expertise technique en Diagnostic Biomédical et en Recherche Médicale.

Diplôme d'État enregistré de droit au RNCP - 4862



POURQUOI ET COMMENT

INTÉGRER LE DIPLÔME D'ÉTAT

PRÉSENTATION

Le Diplôme d'État, 3 ans de formation.

Pour exercer le métier de Technicien de Laboratoire Médical, l'IFTLM vous propose une formation en 3 ans. Ce Diplôme d'État délivré par le Ministère de la santé forme des Techniciens de Laboratoire spécialisés dans les 4 domaines du secteur médical :

- La Biologie Médicale (Biochimie, Hématologie, Immunologie, Microbiologie, Génétique et Assistance Médicale à la Procréation AMP,...)
- Les Thérapies cellulaires et géniques et les Biobanques
- L'Anatomie et Cytologie Pathologiques
- La Transfusion Sanguine

A l'issue de ces 3 années, **ces Professionnels de Santé** obtiendront 2 autres qualifications

indispensables pour travailler dans le secteur de la Santé (Inclus dans la formation) :

- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de Niveau II
- Le Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins

En fin de parcours, chaque étudiant pourra affirmer son intérêt pour une spécialité d'exercice, renforcer sa polyvalence et préparer sa professionnalisation ou poursuivre ses études en [Master Management de la Qualité dans les Industries Pharmaceutiques et Biomédicales](#) à l'IFTLM (ou autre master) et en école d'ingénieurs.

Cette formation est autorisée par la région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement.

MÉTIERS

Technicien de Laboratoire Médical

Cette profession de Santé nécessite des connaissances médicales, scientifiques et des qualités d'adaptabilité. Le domaine de la Biologie Médicale se caractérise par une évolution incessante des technologies. L'exercice de la profession de Technicien de Laboratoire Médical est réglementé par le code de la Santé Publique.

Acteur de soin au service du Patient

Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats d'examens de biologie médicale et d'anatomie et cytologie pathologiques. Ils ont pour objectifs la prévention, le dépistage, le diagnostic et le suivi thérapeutique et le traitement d'une pathologie.

Il participe aussi à des travaux de recherches fondamentales et de recherches cliniques (prouver l'efficacité de nouveaux traitements ou développer de nouvelles techniques préventives, de diagnostic ou thérapeutiques,...)

Il exerce ses activités dans les 4 domaines du secteur médical :

- La biologie médicale
 - Les thérapies cellulaires et géniques et les biobanques
 - L'anatomie et cytologie pathologiques
 - La transfusion sanguine
-

Des activités diversifiées

- Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang.
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des documents associés.
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation.
- Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles, des produits biologiques à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation.
- Recueil, traitement et transmission des informations.
- Organisation des activités et gestion des ressources.
- Mise en oeuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- Veille professionnelle, études et recherches.
- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Des débouchés multiples

Le Technicien de Laboratoire Médical exerce dans différentes structures de laboratoires dédiées au diagnostic et à la recherche médicale. La formation du Diplôme d'État ouvre aussi une multitude de possibilités et permet de cibler des secteurs diversifiés comme les laboratoires des services publics et aussi l'industrie (Contrôle qualité, chimie des eaux,..)

- Laboratoires privés ou hospitaliers en Diagnostic Médical
- Établissements Français du Sang
- Centres d'Anatomie et Cytologie Pathologiques
- Centres de Recherche Médicale
- Services vétérinaires
- Laboratoires de la Police Technique et Scientifique
- Services des douanes
- Autres laboratoires...

ADMISSION

Conditions d'admission

ADMISSION SUR DOSSIER VIA PARCOURSUP

Public visé (Bacheliers ou futurs bacheliers)

Bac S, Bac STL, Bac ST2S

Bac général avec Spécialité SVT conseillée (réforme du Bac 2020)

Étudiants en réorientation après une première année de médecine (ancienne PACES et PASS) ou de licence 1 de Science Technologie Santé, Biologie, Science de la vie

Les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers :

- Résultats académiques de 1ère et terminale
- Appréciations des professeurs
- Projet de formation (lettre de motivation)

Attendus locaux :

- Bonne connaissance scientifique en biologie, physique et chimie
- Rigueur scientifique
- Conscience professionnelle
- Travail en équipe
- Empathie

Vous pouvez retrouver l'ensemble des critères de sélection sur notre fiche formation sur [Parcoursup](#).

Pour candidater :

Les candidatures sont sur dossier via la procédure [PARCOURSUP](#)

Calendrier PARCOURSUP

Du mercredi 17 janvier au jeudi 14 mars 2024 : Inscription et saisie des vœux

Du vendredi 15 mars au mercredi 13 avril 2024 : Validation des vœux

Du jeudi 30 mai au vendredi 12 juillet 2024 : Phase principale d'admission

Saisir son vœu sur PARCOURSUP

Pour retrouver facilement la formation du Diplôme d'État, taper **IFTLM Lyon** dans la barre de recherche et sélectionner **Institut Catholique de Lyon - IFTLM**.

Vous pouvez aussi utiliser les mots clés suivants :

- Par Type de formation : **Etudes de Santé**
- Par Spécialité : **D.E. Technicien de Laboratoire Médical**

et sélectionner : **Institut Catholique de Lyon-IFTLM [...]** D.E. Technicien de Laboratoire Médical

N'oubliez pas de confirmer votre vœu pour que votre dossier soit pris en compte et étudié.

Le nombre de place en 1ère année est de **72** (Agrément de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

AUTRE CAS : ADMISSION HORS PARCOURSUP

Pour tous les autres cas (titulaires d'un diplôme extra-communautaire, titulaires d'un bts ou d'un dut, autres cas), consulter les [Procédures d'admission hors-parcoursup](#)

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Ce certificat précise notamment que l'étudiant est indemne de dyschromatopsies incompatibles avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

- A la production, au plus tard le premier jour de l'entrée en stage d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique. »

L'APPRENTISSAGE

Différents parcours s'offrent à vous

A partir de la 2ème année, nos étudiants ont la possibilité de faire leur formation en alternance en contrat d'apprentissage. Après avoir fait votre première année de formation en classique, vous pouvez opter pour un parcours en apprentissage soit sur 2 ans, soit sur la dernière année.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation, l'IFTLM.

2 types de contrats possibles (CDD) :

- 24 mois (2ème et 3ème année d'études)
- 12 mois (3ème année d'études)

En apprentissage vous avez le statut de salarié de l'entreprise. Votre rémunération dépend de votre âge et de votre année de formation. Vous bénéficiez des mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise (congrés payés, tickets restaurant,...).

Les frais de scolarité sont intégralement pris en charge pour les étudiants en contrat d'apprentissage.

[Consulter la page dédiée à l'apprentissage en 2ème et/ou 3ème année](#)



l'apprentissage autrement

**ET SON RÉSEAU
PARTENAIRE**

Cette formation est organisée en apprentissage en partenariat avec le CFA IFIR

[Plus de renseignements auprès du CFA IFIR.](#)

COÛT ET FINANCEMENT

Coût pédagogique par année

Pour l'année universitaire 2023-2024 :

Frais d'inscription : 170 €

Frais de scolarité : 5385,50 €

Vous avez la possibilité de régler votre formation en 3 ou 7 fois (choix proposés lors de l'inscription administrative).

Vous pouvez bénéficier de bourses pour financer votre formation :

- **BOURSE RÉGIONALE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE** (équivalente à la bourse du CROUS) de 1454€ à 6335€ par an.
- **BOURSES D'ACCUEIL de l'UCLy** (Université Catholique de Lyon)

[Plus de renseignements sur les bourses](#)

ACCOMPAGNEMENT

Notre accompagnement pour votre réussite :

- Des propositions de stages et un accompagnement à la recherche de stages (France ou International)

Nous disposons de nombreux terrains de stages qui nous sont proposés chaque année par nos partenaires.

- Des suivis personnalisés en 1^{ère} et 2^{ème} année.
- Une insertion professionnelle encadrée en 3^{ème} année
- Des tutorats gratuits (financés par la région Rhône Alpes)

Nous proposons des tutorats pour aider un étudiant en difficulté. Il est alors encadré par des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année qui excelle dans la matière à travailler. Pour l'étudiant tuteuré, ce soutien est gratuit. Et le tuteur est rémunéré par la Région Rhône-Alpes.

- Des effectifs à taille humaine.
- Possibilité d'apprentissage dès la 2^{ème} année
- Un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Une forte employabilité: 98% en poste dès la certification

Accessibilité de nos locaux et situation de handicap

Le campus Saint-Paul est accessible aux personnes à mobilité réduite : amphis, salles de TD, salles informatiques, cafétéria, bibliothèque universitaire, secrétariats, toilettes.... Vous êtes en situation de handicap ? un accompagnement personnalisé et adapté peut être demandé à la mission handicap

Les points forts de la formation

**Diplôme d'État
du Ministère de
la Santé**

**Accompagnement
personnalisé**

**Parcours
professionnalisant
avec 32
semaines de
stages sur les 3
ans**

DÉCOUVREZ LE **PROGRAMME DÉTAILLÉ**

1ER ANNÉE

COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES

- Bactériologie
- Biochimie
- Biologie cellulaire
- Biophysique
- Chimie
- Culture cellulaire
- English for Medical Professionals
- Hématologie
- Hémostase
- Informatique
- Mathématiques et Statistiques

STAGE (THÉMATIQUE ET DURÉE)

Stage de fin de 1ère année

en Pré-analytique et Techniques

Durée de 8 semaines

2ÈME ANNÉE

COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES

- ACP : Anatomie et Cytologie Pathologiques
- Bactériologie
- Biochimie générale et clinique
- English for Medical Professionals
- Hématologie
- Hémostase
- Immunologie
- Informatique
- Mycologie
- Physiologie

STAGES (THÉMATIQUE ET DURÉE)

Stage en laboratoire :

Bactériologie, Biochimie, Hématologie ou autres...

Durée : 4 semaines

Stage d'hémobiologie

Durée : 2 semaines

Stage de fin de 2ème année :

Spécialité au choix : Immunologie, Toxicologie, ACP, Virologie ou autres...

Réalisable en France ou à l'international

Durée : 8 Semaines

3ÈME ANNÉE

COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES

- ACP : Anatomie et Cytologie Pathologiques
- Biochimie clinique
- Bioéthique
- Biologie moléculaire
- Communication
- Embryologie
- English for Medical Professionals
- Hématologie
- Hygiène hospitalière

- Immunologie
- Législation
- Microbiologie alimentaire
- Parasitologie
- Pharmacologie/Toxicologie
- Prélèvements sanguins
- Qualité-Hygiène-Sécurité
- Virologie

STAGES (THÉMATIQUE ET DURÉE)

Stage d'approfondissement

Rédaction d'un Mémoire et soutenance orale

Durée : 10 semaines

Réalisable en France ou à l'international

Stage de prélèvements sanguins

(Dans le cadre du Certificat de Capacité à Effectuer des Prélèvements Sanguins)

Durée : Temps nécessaire pour réaliser les 40 prélèvements obligatoires

Contactez-nous

04 72 32 50 34

Du Lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 16h45
Le vendredi de 8h à 11h45

IFTLM

10 Place des Archives
69002 LYON
iftlm@univ-catholyon.fr